



No 19

20 décembre 2010

Spécial : « Équité salariale »

Le Conseil du Trésor a procédé à l'affichage, selon la loi sur l'équité salariale, de son évaluation du maintien de l'équité salariale. Cet affichage a lieu à compter du 20 décembre 2010, pour une période de 60 jours, jusqu'au 18 février 2011.

Durant cette période, la CSQ conjointement avec la FSQ vont faire les analyses et évaluations nécessaires. Nous devons nous assurer que cette évaluation du Conseil du Trésor est conforme et respecte les événements qui ont généré des ajustements.

Si vous voulez connaître les ajustements salariaux issus de l'évaluation du maintien de l'équité salariale, nous vous invitons à visiter le site de la CSQ et cliquer sur l'article « Maintien de l'équité salariale, secteurs Éducation et Santé et Services sociaux », www.csq.qc.net.

Toutes les informations pertinentes s'y trouvent. Dès que les évaluations syndicales seront terminées, nous vous ferons part de celles-ci.

D'ici ce temps, nous vous souhaitons de passer de très Belles Fêtes, Santé et Bonheur à vous et vos familles!

Claire Montour
Présidente par intérim